Envoyé en préfecture le 27/10/2026
Reçu en préfecture le 27/10/2026
Publié le
ID : 035-213501075-20261026-DCM_20261026_2-DE

Délibération n° DCM_20261026-2 -

Ercé près Liffré

EXTRAIT REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 octobre 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-six octobre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Ercé-près-Liffré, légalement convoqué le vingt-deux octobre deux mil vingt-six, s'est réuni à la salle du Relais des Cultures en séance publique ordinaire sous la présidence de Monsieur Bertrand CHEVESTRIER, Maire.

Etaient présents: B. CHEVESTRIER - I.GAUTIER - E. FLAUX - D. GARNIER - A.-C. BOISRENOULT - M. ALEXANDRE - M. BAHERRE - C. BOY - C.-M. DAUDIN - S. GUILLUY - F. LE MOUEL - M. MARDELE - G. MORIN - N. RENAUD - K. STEPHEN

Absents:

Etaient absents excusés : P. DORNIC - F. GENDRON ayant donné procuration à E. FLAUX - J. GUIGUEN - M. GUILARD

Secrétaire de Séance : I. GAUTIER

Nombre de conseillers en exercice :.....19

De présents :.....15

De votants :.....16

DCM_20261026-2 - DEMANDE DE SUBVENTION AMBITIONS COMMUNES - BOULANGERIE

Le Département a renouvelé sa politique de soutien aux communes pour prendre en compte l'évolution des besoins de la population, la diversité des réalités territoriales en Ille-et-Vilaine et proposer un accompagnement des projets des communes adapté à leur situation.

« Ambitions communes » se décline selon trois niveaux de soutien tenant compte à la fois de critères de solidarité (fragilité sociale de la population, préservation des espaces, richesse territoriale, dynamique économique et démographique) et de critères de ruralité de chaque commune. Chaque niveau de soutien correspond à une définition des projets éligibles et des conditions de financement spécifiques. La Commune est éligible à un taux de financement de 40%.

Parmi les 4 catégories de projets éligibles figure celle de la dynamisation du centre-bourg par l'habitat et l'accès aux services.

Dans le cadre de la reprise de la boulangerie par la Commune (études, acquisition des murs, rachat du matériel de production et de vente, et travaux de rafraîchissement), il est proposé de solliciter le Département pour l'attribution d'une subvention au titre du programme "Ambitions Communes", volet Redynamisation du centre-bourg.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **SOLLICITE une subvention auprès du Département d'Ille-et-Vilaine, au titre du programme "Ambitions Communes" dans le cadre de la reprise de la boulangerie ;**

Envoyé en préfecture le 27/10/2026
Reçu en préfecture le 27/10/2026
Publié le
ID : 035-213501075-20261026-DCM_20261026_2-DE

- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document afférent à l'exécution de la présente délibération.**

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme

Le Maire

Bertrand CHEVESTRIER

